

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Diard, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 44

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 8 »,

le nombre :

« 7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.